

**Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M. Alain Marquet, renvoyée en commission le 11 septembre 2001, intitulée: «L'alimentation saine, c'est possible!»**

**Rapporteur: M. Marc Dalphin.**

La commission s'est réunie les 22 et 29 novembre 2001, puis le 24 janvier 2002, sous la présidence de M<sup>me</sup> Nicole Bobillier. Les notes de séance ont été prises par M<sup>mes</sup> J. Meyer et A. Mbarga, que nous remercions infiniment.

## **Rappel de la motion**

Considérant:

- les invites de la résolution R-544 qui a fait l'objet du rapport N° 434 A de la commission sociale et de la jeunesse et qui a été acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 1999;
- les préoccupations légitimes des citoyens concernant les dérives dans l'alimentation;
- les responsabilités de la Ville de Genève dans tous les lieux où elle participe au financement de repas;
- la réflexion menée dans bien des collectivités sur l'opportunité de servir des repas de qualité;
- les expériences d'autres communes en la matière,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un rapport sur la mise en œuvre des invites de la résolution R-544 acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 1999;
- une étude sur la possibilité de fournir une alimentation biologique dans les établissements appartenant à la Ville de Genève et/ou subventionnés par celle-ci (crèches, cuisines scolaires, services sociaux, homes).

## **Auditions**

*22 novembre 2001, audition de M. Marquet, motionnaire*

M. Marquet distribue un dossier en rapport avec la motion, intitulé: «Le guide des labels – Pour faire le bon choix, les labels en un coup d'œil». Ce guide

explique quels sont les arguments auxquels il faudrait faire attention lors des achats.

Il explique que cette motion s'appuie sur la résolution R-544, acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 1999, qui comportait trois invites:

- la première invite est respectée;
- la deuxième invite fait allusion à une nourriture saine et biologique; la diététicienne du département de M. Tornare fait distinction entre ces deux états. Personnellement, M. Marquet estime que le terme «sain» comporte une dimension de qualité de production des aliments. A son avis, l'alimentation biologique s'inscrit dans un concept plus global. Une action pour l'environnement pourrait se faire par un recours à une alimentation biologique;
- la troisième invite, qui se rapporte à une information pédagogique, ne peut concerner que le Département de l'instruction publique.

Un argument soulevé a été celui de la filière. Le Grand Conseil a voté des crédits de soutien à l'agriculture biologique. La reconversion en Suisse des terrains agricoles en terrains biologiques est de deux ans. Il pense que le problème est provisoire.

Il y a le problème des associations. M. Marquet pense que la politique menée par le département de M. Tornare va dans le même sens et qu'on pourra se servir des parents pour agir sur ces associations. La création de restaurants scolaires date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, époque où il fallait offrir un repas par jour aux enfants. La situation n'est pas forcément différente aujourd'hui.

M. Marquet rappelle que l'on peut agir sur le cahier des charges des associations et de la Ville au niveau de la subvention octroyée, qui pourrait être augmentée pour une alimentation bio. Le retour sur investissement lui paraît évident: environnement, résidus, etc.

### **Quelques questions et commentaires**

Un commissaire relève un aspect qui n'a pas été traité: la mauvaise nourriture des personnes peu fortunées.

M. Marquet répond qu'on devra exiger qu'un repas servi soit équilibré. Il faut éduquer nos enfants à l'alimentation. Cette éducation ne relève pas de la compétence municipale, mais la municipalité doit agir par le biais des écoles.

Une commissaire remarque qu'il est difficile de trouver des bénévoles dans les restaurants scolaires. Est-ce que la Ville de Genève pourrait avoir des exigences à ce niveau?

M. Marquet répond qu'il faudra bien que des cuisiniers professionnels reprennent la place des bénévoles.

Un commissaire recommande de procéder à un sérieux inventaire des sources d'approvisionnement quand on parle d'agriculture biologique. Cette dernière se développe progressivement; l'association Bourgeon pose des règles très sévères.

M. Marquet imagine que l'on peut entrer dans le bio doucement (lait, crème, fromage, etc.) et qu'il ne faut pas être trop ambitieux dès le début.

Quelle est la différence de prix entre le bio et l'alimentation traditionnelle?

M. Marquet indique que c'est très peu de chose.

Un repas est facturé aux parents 6 ou 8 francs; la subvention est de 1,10 franc. Si la Ville met 1,40 franc de plus par enfant, soit 2,50 francs, on arriverait à un ratio de 20% du prix pour avoir un repas bio.

Une commissaire dit qu'elle est ravie de cette motion.

*29 novembre 2001, audition de M. Manuel Tornare, maire, accompagné de ses collaboratrices, M<sup>mes</sup> Irminger, Liver et Pürro*

M. Tornare nous explique qu'en arrivant au Conseil administratif il avait énoncé quatre principes fermes concernant les restaurants scolaires de la Ville de Genève:

1. améliorer la qualité, la quantité et la diversité de l'alimentation, car on va de plus en plus vers une société monoalimentaire;
2. prix unique: les repas sont parfois plus chers dans les quartiers populaires que dans les quartiers les plus favorisés;
3. améliorer l'environnement des restaurants: bruit, esthétique;
4. double facturation: les parents reçoivent deux factures, une du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire et une du restaurant scolaire. Des mesures administratives ont été prises en vue de remédier à cela.

En novembre 2000, M. Tornare a interdit le bœuf dans les cantines scolaires. Il avait aussi insisté sur la nécessité d'améliorer l'alimentation (traçabilité, labellisation, provenance de la viande, des légumes, des fruits, des boissons, etc.). Il cite M. Steiner qui avait dit en 1924: «Si vous rendez les vaches carnivores, elles deviendront folles.»

M. Tornare ajoute que, pour les élèves des classes défavorisées, le repas scolaire est parfois le seul repas équilibré de la journée.

### **Discussion de la commission**

Suite à un cours débat, il est ressorti que:

- l'on pouvait manger bio sans forcément manger sain;
- l'on pouvait manger bio, mais pas forcément écolo, si les produits viennent de loin;
- le bio, ce n'est pas seulement un mode de consommation, mais surtout un label avec des critères sévères;
- le problème reste la traçabilité des produits et qu'il vaudrait mieux consommer des produits sur lesquels on a un meilleur contrôle.

Un commissaire propose de modifier la deuxième invite de la motion ainsi:

«– une étude sur la possibilité de fournir une alimentation saine, si possible de culture biologique et de production régionale, dans les établissements appartenant à la Ville de Genève et/ou subventionnés par celle-ci (crèches, cuisines scolaires, services sociaux, homes).»

Il a semblé à la commission que cette nuance ne nuisait pas à l'esprit de la motion, d'autant plus que cette motion demande un rapport et une étude, sur lesquels la commission reviendra.

### **Vote**

La commission vote, à l'unanimité, la motion amendée.

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un rapport sur la mise en œuvre des invites de la résolution R-544 acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 1999;
- une étude sur la possibilité de fournir une alimentation saine, si possible de culture biologique et de production régionale, dans les établissements appartenant à la Ville de Genève et/ou subventionnés par celle-ci (crèches, cuisines scolaires, services sociaux, homes).